



UNIVERSITE DE PROVENCE
(AIX-MARSEILLE I)

1

3, place Victor Hugo
13331 MARSEILLE CEDEX 3

Marseille, le

Secrétariat Général

Secrétariat
des Conseils et Commissions

PROCES VERBAL
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE N° 1 DU 23 SEPTEMBRE 2002
MARSEILLE

APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16/12/02

Président de la séance : MATHIEU Yves

PRESENTS M. BARBERAN – Mme BOBILLON-ROUX – M. CHANNOUF – Mme CHRISTOL –
MM. DECHELLE – DOMENICHINO – FABRE – Mme FAYOLLE – MM. GAUNE – GEORGELIN –
LACOUR – LUGIEZ – MASSIANI – M^r RABET – MMES OSEKI-DEPRE – PICQUET – PITTIA –
PRATT – MM. RIEHL – RIEUPOUILH – Mme SCHMITT – MM. SECCIA – STAMM – MMES
TABARACCI – VALLAS – VIARD – MM. VIREY – VIVIES – ZEITOUN -

REPRESENTES :

Mme VALLAS Sophie	donne pouvoir à	Mme PITTIA Sylvie (à/c de 19h00)
Mme FAYOLLE Solange	donne pouvoir à	M. ZEITOUN David (à/c de 18h45)

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. BARBAROUX – Mme BATOUX – MM. CARBONEL – CAZAUX –
CHENORKIAN – COLLOMP – COTTET – COUPET – MMES GARY – GOUYACHE – MM. GUILLON –
ISHKINAZI – LAYET – MARTOCQ – MMES MOUSTIER – ROUILLE -

EXCUSEE : Mme DRAGONI -

? ? ?

Le Président ouvre la séance à 14h30.

I - APPROBATION DES PROCES VERBAUX

Les procès verbaux des séances du 27 mai et 24 juin 2002 sont approuvés à l'unanimité, sous réserve de modification.

II - INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président informe du décès de Mme Annie Hélène DUFOR – MCF département d'Ethnologie et du décès de M. Gabriel CAMPS – Professeur émérite, pour lequel il a reçu les condoléances du Ministre de la Communication et de la Culture algérien. Il présente en son nom et au nom de l'Université ses condoléances à leur famille.

M. MONTEIL, ancien Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, a été nommé Directeur de l'enseignement supérieur, en remplacement de MME DEMICHEL.

M. LACROIX a été nommé Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille.

M. TROQUET est nommé Directeur de l'Ecole polytechnique universitaire

Liste d'aptitude aux fonctions de MCF :

MMES HONTANX Josette, ROUX Etienne et STOFFEL Henriette sont inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de Maîtres de Conférences.

Une vingtaine d'assistants sont en poste à l'Université

Communiqué de la CPU :

Le Président donne lecture du communiqué de la CPU, joint en annexe. Le plan triennal de recrutement est maintenu mais devrait être en diminution.

Textes signalés :

B.O. du 30/05/02 : - Arrêté du 17/04/02 Diplôme de compétence en langue

J.O. du 18/07/02 : - Décret du 1/08/02 portant nomination d'un recteur d'académie

B.O. du 25/07/02 : - Circulaire n°2002-159 du 18/07/02 Erasmus : principes de la réforme du contrat institutionnel

J.O. du 7/08/02 : - Arrêté du 30/07/02 portant nomination de M. Michel TROCQUET comme directeur de l'Ecole polytechnique universitaire de Marseille (Université Aix-Marseille I)

J.O. du 14/09/02 : - Arrêté du 23/07/02 portant sur les taux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche pour l'année universitaire 2002-2003

J.O. du 14/09/02 : - Arrêté du 23/07/02 fixant les plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche pour l'année universitaire 2002-2003

Nomination à l'IUF de : M. SAUREL Richard Polytech Mécanique Energétique et M. VILLERMAUX Emmanuel IRPHE

? Projet de loi sur la décentralisation

Le Président rappelle l'hostilité des universités à un changement de tutelle. Les universités sont favorables à un renforcement de leur autonomie.

? Mouvement des personnels

Le Secrétaire Général présente les tableaux joints en annexe.

L'organisation tardive des concours se traduit par la vacance de 7 postes d'adjoints administratifs.

Les nominations pourraient intervenir au 1^{er} novembre.

? Projet d'Établissement

Le Président annonce la réunion de toutes les commissions instituées pour la préparation du projet d'établissement le vendredi 27 septembre 2002.

Les personnels souhaitant participer au travail des commissions sont autorisés à s'absenter.

M. ELHADAD précise qu'un document de synthèse pour les licences et un texte d'orientation pour les master, reprenant les dispositions arrêtées en CEVU, sera diffusé dans les composantes.

Il rappelle que le schéma stratégique de l'offre de formation et la liste des diplômes doivent être communiqués au Ministère pour le 1^{er} décembre. Les maquettes d'habilitation seront élaborées en 2003.

Le Président invite à consulter le diaporama sur la construction de l'espace européen à l'adresse suivante : www.cpu.fr/dossier.

Le bilan du précédent projet d'établissement est en cours de rédaction avec l'appui de Mmes PRATT, Maître de Conférence, élue au CA, et Mme GUYE (APASU, jusqu'à fin 2002).

Le CHRU se réunira début novembre afin d'établir le bilan du volet inter-universitaire.

Les Présidents d'Université ont tenu plusieurs réunions pour élaborer le volet inter-universitaire ; aucun changement ne devrait intervenir dans les Ecoles Doctorales. La construction des masters recherche doivent préserver les spécificités de l'Université, en particulier dans le domaine des sciences de la vie sans remettre en cause la nécessité des cohabilitations.

M. ZEITOUN demande si une Ecole Doctorale peut délivrer plusieurs masters.

Le Président pense indispensable de définir des domaines de formation. Pour un master, il est possible d'envisager plusieurs mentions, délivrées par une Ecole Doctorale.

L'offre de formation évoluera progressivement vers le système 3-5-8.

Le Ministère a amélioré la répartition des bourses doctorales. 90 % sont octroyés aux Ecoles et 10 % aux universités. L'Université de Provence a obtenu 5 bourses doctorales (3 pour les Sciences et 2 pour le Secteur Lettres). L'Université de la Méditerranée a disposé de 5 bourses pour les Sciences de la Vie, 1 pour les Sciences de la Matière (astrophysique).

? Préparation du budget

Un groupe de travail se réunira pour proposer au Conseil d'Administration des modalités d'utilisation des reliquats.

III - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MARSEILLE ET L'UNIVERSITE DE PROVENCE POUR LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE COMMUNICATION HAUT DEBIT

M. OUSSALAH présente la convention.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette convention.

IV – QUESTIONS FINANCIERES

1-DBM :

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les DBM suivantes :

- Université de Provence : DBM n° 2
- Centre de Formation Continue : DBM n° 1
- Institut de promotion Supérieure du travail : DBM n° 1
- Centre de Formation des Musiciens : DBM n° 1
- Observatoire des Sciences de l'Univers DBM n° 1

2- Tarifs :

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les tarifs suivants :

- part des droits de scolarité affectée au Service Commun de Documentation : 23 €
- part des droits de scolarité affectée au financement d'actions d'amélioration de la Vie Etudiante : 9 €

3- Budget :

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le budget du Service des Relations Internationales (dont le SCEFEE) joint en annexe.

4- Vente de brochures

Le Conseil d'Administration autorise l'Agent Comptable à percevoir la somme de 750 €H.T. du Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée pour la vente de 50 brochures « La Presse africaines et les événements du 11 septembre » édité par l'Institut d'Etudes africaines (UMR 6124).

V - EMPLOIS D'ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS CHERCHEURS – PUBLICATION DE POSTES – VACANCES ET CREATIONS

Le Président rappelle son souhait de voir le CEVU examiner, à titre consultatif, les publications de postes. Le CEVU élaborera des critères permettant de définir une politique de gestion des emplois au regard d'indicateurs pédagogiques. Le Conseil Scientifique examine les publications d'emplois sur les critères recherche.

Le Président rappelle que, dans l'actuel projet d'établissement, il avait été décidé de demander la création de deux fois plus de postes dans le Secteur Lettres et Sciences Humaines que dans le Secteur Sciences. Il appartient donc à l'Université de définir sa politique de re-équilibre dans le futur projet d'établissement.

Néanmoins, cette année, afin d'améliorer sensiblement l'encadrement en Lettres et Sciences Humaines, aucune demande de création dans les disciplines scientifiques ne sera présentée, à l'exception d'un poste lié à la création de la chaire UNESCO dans le domaine des Sciences de la Vie.

Le Président exprime sa volonté de développer une politique contractuelle avec le CNRS afin d'équilibrer les moyens mis à disposition par l'Université et le CNRS.

1- Vacances de postes

✍ Secteur Lettres et Sciences Humaines :

M. FABRE présente les tableaux joints en annexe.

42 postes sont vacants à la prochaine rentrée. 8 ne sont pas proposés à la publication en raison de disponibilité ou de détachement

M. FABRE insiste sur la nécessité d'élargir les profils des postes afin de ne pas avoir un nombre de candidatures trop limité.

Malgré la demande de non publication du département de sociologie, le poste de professeur n°1484 est proposé à la publication, compte tenu du sous encadrement de la discipline, après un large débat. Le poste de PRAG n°1380 n'est pas publié dans l'attente de la définition d'une politique de recrutement dans la gestion du patrimoine.

Mme PITTIA intervient sur le profil du poste MCF n° 1126. Le Conseil Scientifique du département d'histoire a proposé la publication de ce poste en histoire ancienne. Elle rappelle le nombre important d'étudiants du département histoire et les efforts consentis par le département afin de développer les enseignements sur Marseille. La discipline histoire ancienne fait partie des épreuves des concours.

M. CHENORKIAN rappelle que ce poste a été créé pour la préhistoire. La préhistoire est rattachée à l'histoire ancienne mais ces disciplines ne sont pas de même nature.

Le nombre d'étudiants inscrits en préhistoire est en augmentation. La discipline développe un important volet de recherche. Il n'existe pas d'autre enseignement structuré de préhistoire dans la région ni de spécialistes en néolithique.

M. COLLOMP attire l'attention sur le profil du poste PRAG n° 1270.

Compte tenu du nombre d'étudiants optionnaires en latin, il est indispensable que le service d'enseignement soit effectué dans cette discipline et non en grec.

Mme PITTIA estime que l'enseignement en grec est indispensable même si la priorité est donnée au latin.

M. MARTOCQ souligne que la publication du poste de MCF 1470 ne correspond pas à une création à l'UFR ERLAOS mais est la résultante d'un échange de poste.

Il demande l'intervention des commissions de spécialistes pour tous les recrutements, y compris les PRCE. Le Président exprime son accord, sous réserve du respect des profils de postes.

Le Président propose de voter l'ensemble des postes à l'exception du poste PR 1484 et du poste MCF 1126 sur lesquels il demande au Conseil de se prononcer séparément.

- Sur l'ensemble des postes : vote à l'unanimité
- Sur le poste PR 1484 : décision de publication à l'unanimité
- Sur le poste MCF 1126 : - Publication en préhistoire : 14
- Publication en histoire ancienne : 7
- Abstentions : 4

✍ Secteur Sciences :

M. ELHADAD présente les tableaux joints en annexe.

43 postes sont vacants. 5 ne sont pas proposés à la publication. 17 postes sont publiés dans des sections CNU différentes et avec un profil réactualisé.

M. MASSIANI souligne la nécessité de soutenir le Secteur Scientifique. Le taux d'encadrement ne peut être le seul critère. Le lien enseignement recherche doit être pris en compte. La réflexion doit être menée en terme de disciplines et non de composantes.

M. GAUNE note que la situation des composantes n'est pas homogène. Le déséquilibre entre composantes et disciplines est mal résolu.

Mme PITTIA pense que les universités ne doivent pas abandonner la diffusion de la science.

La diminution des effectifs impose une réflexion des UFR et de tout l'établissement. Cette réflexion politique doit s'appuyer sur des indicateurs et critères à définir de façon concertée. Le Président pense que ces problèmes doivent être abordés dans le cadre du projet d'établissement et de la mise en place d'une gestion des ressources humaines.

Les propositions de publication d'emplois vacants du secteur sciences sont adoptés à l'unanimité moins une abstention sur le poste PR 0132.

2- Création d'emplois :

M. FABRE présente les demandes du secteur Lettres et Sciences Humaines jointes en annexe. Il présente le classement des 10 premiers postes en tenant compte des demandes non satisfaites en 2001-2002. Le taux d'encadrement et le choix de développer certaines disciplines sont les deux critères retenus pour les demandes de création.

M. ELHADAD présente la demande d'un poste de Maître de Conférences en microbiologie et biochimie appliquée, demande liée à la création de la chaire UNESCO.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide du classement de ce poste en 6^{ème} position.

Les demandes de création sont adoptées à l'unanimité moins deux abstentions.

VI - EMPLOIS IATOSS – PUBLICATION DE POSTES – VACANCES ET CREATIONS

1- Demandes de création :

Le Secrétaire Général présente les demandes jointes en annexe.

Le Président indique que l'effort doit porter sur la dotation en personnels de catégorie A pour les grandes UFR, l'accueil des lettres à Saint-Charles, le renforcement des divisions des personnels compte tenu de la déconcentration des tâches de gestion et celui du CRI.

A une question de M. ROLL, le Président précise que les postes de gestion des collections des Composantes seront examinés avec le CNRS dans le cadre d'une politique contractuelle.

Les postes des composantes relevant de l'article 33 telles que l'IUT font l'objet de demandes séparées, lors de la création des départements.

Mme GARY note le peu de couverture administrative des secrétariats pédagogiques. M. MARTOCQ souhaite que les demandes de création liées à la gestion de la recherche soient traitées prioritairement.

Les demandes de création d'emplois sont approuvées à l'unanimité.

2- Publication de postes vacants :

Le Secrétaire Général présente les publications de postes vacants d'Aix et de Marseille.

M. SECCIA souhaite savoir pourquoi le poste de SARF 00193 K est transformé en poste de SASU et non en poste de technicien BAP I.

Le Président indique que ce poste sera affecté à la Division des personnels IATOSS.

Mme BOBILLON-ROUX pense souhaitable que les fonctions administratives soient exercées par des personnels de statut équivalent.

Le Président informe que le profil du poste d'IGE 32034 V sera redéfini pour le développement de la mission « Europe ».

Les demandes de publication d'emplois vacants sont approuvées à l'unanimité.

VII - STATUTS DU SERVICE DES PUBLICATIONS

M. COUSIN présente les statuts du Service des Publications.

Après discussion et modifications, les statuts sont adoptés à l'unanimité.

La durée du mandat du Directeur sera fixée ultérieurement dans l'attente d'une harmonisation des statuts de tous les services communs.

VIII - EXAMEN DES PROPOSITIONS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les propositions suivantes :

- Contrats et conventions
- Demande de subvention auprès du FEDER pour l'opération « Plateau technique en neurosciences ». Pôle 3C : comportement, cerveau, cognition.

IX –EXAMEN DES PROPOSITIONS DU CEVU

Le CA adopte à l'unanimité les propositions suivantes :

- Convention de création d'un diplôme universitaire d'Education à la santé
- Conventions de cohabilitation avec l'Université d'Aix-Marseille III pour les licences et maîtrises de mathématiques et d'informatique

- Convention entre le CALUP et le « Chauncey Group Europe S.A. », pour l'organisation et la réalisation des « test of English for International Communication ».

X - RELATIONS INTERNATIONALES

✍ Budget :

Le budget du Service des Relations Internationales est approuvé à l'unanimité.

✍ Accord interuniversitaire :

Mme CATANZARO présente le modèle type d'accord interuniversitaire qui sera soumis à l'approbation du prochain Conseil d'Administration.

XI - CONVENTIONS

✍ Conventions sur listes

Mme GARY demande une amélioration de la présentation des listes.

✍ Conventions soumises au Conseil d'Administration

Les conventions dont la liste figure en annexe sont adoptées à l'unanimité, sous réserve d'une modification de la convention entre l'IUT et le Crédit Agricole.

XII - PROPOSITION DE NOMINATION D'UN DOCTEUR HONORIS CAUSA

M. COLLOMP présente le dossier de M. Youssef CHAHINE, cinéaste égyptien et réalisateur de plusieurs coproductions franco-égyptiennes.

La proposition de nomination de M. Youssef CHAHINE est approuvée à l'unanimité.

XIII - NOMINATION DU DIRECTEUR DU SUIO –IP

Sur proposition du Conseil de Gestion du SUIO-IP, le Président propose la nomination de M. Pierre Yves GILLES en qualité de Directeur et de Mme Martine RUZZIER en qualité de Directrice-adjointe.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

XIV – QUESTIONS DIVERSES

✍ Comité de Site de Saint-Jérôme :

MM. TORDO, LAYET, MASSIANI et SECCIA représenteront l'Université au comité de Site de Saint-Jérôme.

✍ Validation des acquis de l'expérience :

M. ANDRE présente les modalités jointes en annexe, prises en application du décret n° 2002-590 du 24 avril 2002.

✍ Frais d'inscription au DAEU B :

Les tarifs de 490 € et 37 € pour un module sont adoptés à l'unanimité.

La séance est levée à 19h30.

Y. MATHIEU

